

Pascale LIENARD

14/05/24 11:57

86240345 - BOULANGERIE SICARD (SAS) - déviation ST JEAN DE BEUGNES

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

cc : Johnny GROUSSEAU

Merci de prendre connaissance de la pièce jointe

Johnny GROUSSEAU

Avocat Associé

Docteur en Droit

06. [REDACTED]

[REDACTED] [@jurica.tm.fr](mailto:[REDACTED]@jurica.tm.fr)

Pascale LIENARD

Assistante Juridique - pour Maître Johnny GROUSSEAU

T. 05. [REDACTED]

JURICA - Société d'Avocats

Paris-Poitiers-Angoulême-La Rochelle-La Roche Sur Yon-Châteauroux

15 rue du Pré Médard

CS 60269

86281 SAINT BENOIT Cedex

T. 05 [REDACTED]

F. 05 [REDACTED]

Visitez notre site internet : www.jurica.fr

Retrouvez sur notre site les actualités du cabinet et les publications de nos avocats,
Un fil d'informations juridiques, sociales et fiscales ainsi que de nombreux outils pratiques

Inscrivez vous sur notre newsletter !

AVIS DE CONFIDENTIALITE

Cet envoi est strictement confidentiel. Il est protégé par le secret professionnel et s'adresse au seul destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si ce message vous est parvenu par erreur, merci de nous en informer immédiatement en répondant à cet email ou en téléphonant au 05 46 34 35 66 et en l'effaçant de votre système.

This communication is strictly confidential. If you are not the intended recipient you are hereby notified that any disclosure, copying, distribution or taking any action in reliance on the contents of this information is strictly prohibited. If you have received this communication in error, please notify us immediately by responding to this email and then delete it from your system.



Pensez à l'environnement, n'imprimez ce mail que si c'est absolument nécessaire !

Pièce jointe (1)

- LRAR Rémi ABRIOL 14 05 2024.pdf (378 KB)

POITIERS

15 rue du Pré Médard
CS 60269
86281 Saint-Benoît Cedex
T.05. [REDACTED]

Avocats Associés
Vincent BÉRAULT
Mathilde FAVREAU
François GIRAULT
Johnny GROUSSEAU
Marie-Christine
GUERET-VILLERET
Bruno MAZAUDON
*spécialiste en procédure
d'appel*
François MUSEREAU
Fatiha NOURI
Stéphanie PROVOST-CUIF
*spécialiste en procédure
d'appel*
Jean-Philippe TALBOT
Ludovic VANHOVE

en collaboration avec
Monika MOEUNG
Julie LEBERT
Samuel VIEL

Monsieur Rémi ABRIOL
Commissaire enquêteur
Mairie de Sainte-Gemme-la-Plaine
3, rue de la Mairie
85400 STE GEMME LA PLAINE

Saint Benoît, le 14 mai 2024

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception
N° 2C 187 628 7227 8

Confirmée par mail :
enquetepublique.vendee1@orange.fr

Affaire : BOULANGERIE SICARD (SAS) - déviation ST JEAN DE
BEUGNES
N/réf : 86240345 / JJG / PL

Monsieur le Commissaire enquêteur,

**Par la présente, je viens vers vous en ma qualité de Conseil habituel
du Groupe SICARD qui m'a mandaté pour vous présenter les
observations suivantes.**

Monsieur et Madame Roger Sicard ont commencé leur activité
artisanale de boulangerie en 1967 à St Aubin la Plaine avec la
fabrication et la distribution de pains biologiques et de brioches
vendéennes traditionnelles.

En 1973, les époux Roger SICARD décident de créer la société PAIN
BRIOCHE SICARD, dont le siège social se situe à St Jean de Beugné
en bordure de la RD 137.

Le premier atelier de fabrication et magasin sont volontairement
installés en bordure de la RD 137, lieu de passage touristique.

Le magasin de St Jean de Beugné est mis aux « couleurs » SICARD,
magasin témoin de tous les points de vente qui se sont depuis lors
développés.

ANGOULÊME *

14 rue Robert Doisneau
CS 32411
16024 Angoulême Cedex
T.05. [REDACTED]

Avocats Associés
Frédéric DUROT
Alexandra FAURY
Caroline PECHIER
Bénédicte TRONQUET-
GRAVIL
Avocats honoraires
Alain FAURY
Chantal
GIRAUD-DUPUIS
Jean-Luc PETIT

en collaboration avec
Emmanuelle
JAVELLO-FAURY
Lise TALON

Juriste
Alice MANCEAU

LA ROCHE/YON

Les Petites Bazinières
54 rue Benjamin Franklin
BP20323
85008 La Roche/Yon Cedex
T.02. [REDACTED]

Avocats Associés
Gil GASCON
Anne-Paule GOUIN

LA ROCHELLE

13 rue Françoise Giroud
17000 La Rochelle
T.05. [REDACTED]

Avocat Associé
Vincent DELPAI.

en collaboration avec
Sabrina GUYARD
Isabelle MARRIQ
Aude POULIQUEN

CHÂTEAURoux

30 rue du Palais de Justice
36000 Châteauroux
T.02. [REDACTED]

Avocat Associé
Franck LAVOUÉ

PARIS

25-27 place de la Madeleine
75008 Paris



La volonté des époux SICARD était de fabriquer et de commercialiser des produits authentiques tout en participant au développement de la culture locale dans ses vecteurs de communication.

C'est ainsi que St Jean de Beugné est désormais connu sous le nom du village de la Brioche.

L'entreprise familiale se développe rapidement et gagne en notoriété grâce à son authentique brioche vendéenne, devenue depuis lors une IGP présentée dans son magasin phare de St Jean de Beugné en bordure de la RD 137.

Au fil des ans, l'entreprise a continué de déployer son savoir-faire de boulanger/briocher au service de ses clients, d'innover dans le respect des traditions artisanales vendéennes en préservant la qualité de ses produits, et en développant son réseau de magasins implantés en Vendée et dans les départements limitrophes.

Chacun de ses magasins est une vitrine ouverte rappelant le magasin témoin de St Jean de Beugné.

Du « village de la brioche » à St Jean-de-Beugné, aux briocheries de proximité, l'esprit Sicard, c'est une simplicité et une générosité appréciées de tous, que l'on soit Vendéen de cœur ou natif de la région, vacancier fidèle ou visiteur de passage.

En 2024, le Groupe Sicard compte 220 collaborateurs, 2 unités de production basées à St Jean de Beugné, 18 briocheries dont le magasin de St Jean de Beugné, sanctuaire de la Brioche Vendéenne Sicard et porte drapeau de la marque Sicard et des couleurs du Groupe.

LE GROUPE SICARD : 2 SOCIÉTÉS



LE MAGASIN DE ST JEAN DE BEUGNE, UN MAGASIN ESSENTIEL À LA PERFORMANCE ET À LA PÉRENNITÉ DU GROUPE SICARD

En 2023, le magasin de St Jean de Beugné c'est :

- ▶ 22% du CA global la société Fournil Vendéen : **VINGT DEUX %**,
- ▶ 590 clients en moyenne par jour
- ▶ Un effectif moyen de 13 personnes
- ▶ Un poids supérieur à 50 % du résultat de SAS Fournil Vendéen.
- ▶ 8% du CA global de Boulangerie Sicard.

Le projet de desserte de Luçon par la RD 137 depuis l'autoroute A 83 risque purement et simplement de porter atteinte irrémédiablement à la pérennité du Groupe SICARD, tout en supprimant du paysage local des produits authentiques.

A noter que la traversée du village de St Jean de Beugné est de 700 m de panneaux à panneaux, et prends moins de 2 minutes à traverser 80% du temps.

La Boulangerie Sicard met à la disposition de ces clients un très grand parking facile d'accès, permettant à ceux qui le veulent de se reposer.

DES CONSÉQUENCES IRRÉVERSIBLES LA PME FAMILIALE ET SES 220 COLLABORATEURS.

Il est précisé dans le rapport que le taux de report de circulation sur la future route se situerait entre 80 et 85%.

Nous avons alors étudié plusieurs scénarii, en deçà des chiffres annoncés avec des pertes de fréquentation de -50% et -70%, et dans tous les cas, les conséquences sur le magasin phare de St Jean de Beigné, et les répercussions sur les deux sociétés se révèlent désastreuses.

En effet, il est matériellement impossible de compenser la perte de 590 clients jours dans un village privé du flux et qui compte seulement 600 habitants.

Le magasin de St Jean de Beigné est le pilier économique de la société Fournil Vendéen et sa perte de rentabilité conduira inéluctablement à une défaillance financière de la société Fournil Vendéen.

Le Fournil Vendéen étant le 1^{er} client de la société Boulangerie Sicard, ses difficultés affecteront considérablement cette dernière, déjà fortement fragilisée en 2023, en raison des hausses de matières premières, du transport, de l'énergie et des négociations très compliquées avec la grande distribution.

Le projet de déviation risque donc de compromettre la pérennité du Groupe SICARD.

Cette entreprise familiale est née au cœur du village de St Jean de Beigné. Ce village héberge l'âme d'une marque authentique, et l'investissement d'une famille et de salariés qui de par leur énergie ont permis depuis plus de 50 ans rendre accessible à tous la brioche vendéenne symbole de convivialité et de générosité.

C'est ainsi que ce magasin a permis de fidéliser de nombreux touristes qui s'arrêtent sur le chemin de leurs vacances pour retrouver les saveurs réconfortantes de produits locaux liés à la culture locale, dont la brioche vendéenne.

Un souvenir de la Vendée accompagne avec joie ceux qui s'arrêtent, se reposent et voyage dans le temps avec les produits exposés dans la vitrine de St Jean de Beigné.

Le mariage d'un produit et d'un lieu ont donné une empreinte culturelle forte au Sud Vendée qui sera supprimé du paysage par un projet de déviation qui en fait ne présente aucune utilité publique.

Ceci étant dit se pose nécessairement la question **du bien-fondé d'une telle déviation ?**

L'analyse de cette question a fait l'objet d'observations forts pertinentes présentées par le Conseil du Collectif « Les voix de la RD 137 ».

Le Groupe SICARD entend de même reprendre à son profit l'intégralité des observations qui vous ont été présentées par Maître Luc MANETTI, Conseil du Collectif susmentionné.

Le Groupe SICARD, entend formuler les observations suivantes.

Tout d'abord, l'amélioration de la desserte de Luçon depuis l'autoroute 83 est évoquée comme une priorité, mais les véhicules seront dirigés vers la route de la Rochelle, sans aucun plan à court terme pour relier Luçon.

Un projet qui vise à amener plus de fluidité, alors qu'il ne répond, ni à l'engorgement en entrée d'autoroute, ni à celui provoqué en sortie de 2x2 voies.

Un contournement qui a pour but de sécuriser la traversée des villages de St Jean de Beugné et Ste Gemme la Plaine, alors que le taux d'accidentologie recensé sur les 10 dernières années reste inférieur à 0.40 victime par an, et uniquement pour des blessures légères.

Un projet qui a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants résidant le long de la RD 137 mais qui se fera pourtant au détriment des riverains situés à proximité du futur tracé avec l'augmentation du bruit, des émissions de gaz à effet de serre et des risques d'inondation. Sans compter la disparition de nombreux petits commerçants qui impactera directement la vie de tous les habitants.

En outre, il est à noter l'impact sur la faune et la flore d'une zone pourtant proche de Natura 2000, l'artificialisation de 37.7 hectares, dont 32.8 de terre cultivée, ainsi que la détérioration du paysage par la construction de plusieurs ouvrages d'art.

Un projet qui vient s'ajouter à celui de la mise en place de la 3ème voie sur Fontenay, et qui a déjà pour ambition de réduire le trafic sur la RD137. En témoigne le blocage du pont du Brault entre le 18 mai et le 16 juin 2023, qui a entraîné une diminution du trafic et une baisse de -24% du chiffre d'affaires pour le magasin de St Jean de Beugné.

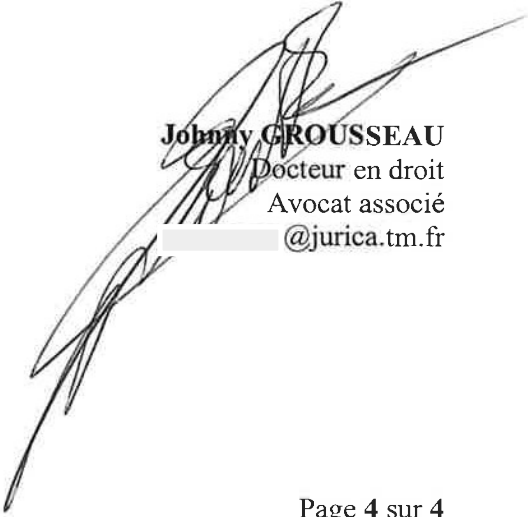
Un projet qui va nécessiter un investissement de 56.40 millions d'euros de fonds publics, sans aucune obligation de résultat contrairement à une entreprise et qui pourtant impactera négativement et de manière irréversible la vie économique locale.

S'agissant du Groupe SICARD, cette déviation aura pour conséquence de déplacer l'activité vers un nouvel emplacement, de rechercher une nouvelle vitrine, ce qui représentera des coûts exorbitants qui devront être pris en charge dans le cadre d'une procédure d'indemnisation, coûts qui seront finalement supportés par des fonds publics.

Le bilan coûts/avantages du projet conduit nécessairement à l'abandon d'un projet ne présentant aucun avantage et utilité publique.

Pour les motifs exposés ci-dessus, ainsi que ceux formulés par le Collectif des voix de la RD 137, il appartiendra à la Commission d'enquête de faire état des nombreuses insuffisances, lacunes et incohérences conduisant à un avis manifestement défavorable au terme de son rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de mes biens dévoués sentiments.



Johnny GROUSSEAU
Docteur en droit
Avocat associé
@jurica.tm.fr